Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1995)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

Autor: Kästli / Wipfli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418263

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

3.1 Les priorités de l'exercice

La Commission des recours en matière fiscale a pris en 1995 diverses mesures dans le but de faire face au volume impressionnant des affaires en suspens et aux longues procédures que cette situation implique. De ce fait, le nombre des affaires liquidées est passé de 631 à 745. Ce résultat s'explique certes par le travail considérable accompli par tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices mais aussi par les mesures organisationnelles qui ont été prises. Le nombre des recours déposés en 1995 s'est en même temps réduit dans une mesure notable puisqu'il est passé de 794 à 575. Au 31 décembre 1995, il restait ainsi 690 affaires en suspens contre 860 à fin 1994. Certains progrès ont ainsi été enregistrés quant à la longueur des procédures. On peut s'attendre à ce que cette durée se réduise encore au cours des prochaines années. En effet, la Commission des recours a obtenu un poste supplémentaire de secrétaire-juriste à mi-temps, ce pour la période du 1er novembre 1995 au 31 décembre 1996.
S'agissant du domaine administratif, un nouveau système informatique a été installé au printemps 1995. Le passage à ce nouveau système n'a pas posé de problèmes particuliers. La productivité de la chancellerie s'en est certes trouvée améliorée mais cette dernière a dû assumer de nouvelles tâches en 1995. Il s'agit de l'encaissement des frais de procédure, qui était jusqu'à fin 1994 du ressort des Caisses de l'Etat, ainsi que de la perception d'avances de frais judiciaires pour la procédure devant la Commission des recours. Les collaboratrices de la chancellerie ont parfaitement maîtrisé ces nouvelles tâches.
Durant l'année 1995, la Commission a tenu six séances et jugé au total 514 recours contre 461 l'année précédente. 231 (170) recours ont été jugés par le Président en sa qualité de juge unique. 745 recours (631) ont été liquidés au total. Parmi les cas qui ont fait l'objet d'un jugement, 96 (136) ont été admis totalement et 104 (83) partiellement. En revanche, 425 (348) cas ont été rejetés ou ont été déclarés irrecevables pour des motifs formels. 83 (44) recours ont été retirés.
Pour 36 (20) cas, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un recours.
Au cours de l'exercice 1995, il a été enregistré 60 (64) recours au Tribunal administratif et 26 (17) au Tribunal fédéral. Le Tribunal administratif a jugé 56 (70) cas. Il en a admis 9 (12), admis partiellement 4 et rejeté (y compris les refus d'entrée en matière et les retraits) 43 (54). Le Tribunal fédéral a jugé 19 (19) cas; 2 (2) ont été admis, 2 (1) partiellement admis et 15 (16) rejetés (y compris les retraits et les refus d'entrée en matière). En partant d'un nombre initial de 860 cas, auquel il faut ajouter 575 entrées et soustraire 745 cas liquidés, le nombre des cas en suspens à fin 1995 s'élevait à 690.
Les jugements les plus importants de la Commission des recours en matière fiscale ont été publiés dans la «Jurisprudence administrative bernoise» (JAB) et dans la «Neue Steuerpraxis» (NStP), dans la mesure où ils n'ont pas été déférés au Tribunal administratif ou au Tribunal fédéral.

3.2 Ressources humaines

En fin d'exercice, Martin Hertig, Lyssach, a démissionné de la Commission pour des raisons de surcharge de travail. La Commission des recours le remercie pour les services rendus au canton de Berne. L'élection complémentaire aura lieu au cours de l'année 1996.
Madame Regula Manser, avocate, été engagée comme secrétaire-juriste à mi-temps pour une période limitée s'étendant du 1er novembre 1995 au 31 décembre 1996.

Berne, 9 février 1996

Au nom de la Commission des recours
en matière fiscale du canton de Berne

Le Président: *Kästli*
Le Ier Secrétaire: *Wipfli*